



| | |
|--|---|
|  |  |
| Délégation n°7 | Conseil Municipal du 13 décembre 2021 |
| Finances/Subventions | Domaine de compétence : 7.5.1 – Demande de subventions |
| <p>Le Lundi Treize Décembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 20px;"> <p>Date de convocation : 06/12/2021</p> <p>Membres présents : 26 puis 27 (Madame Andréa ÉLYSÉ arrive à 19 h 15)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 15/12/2021</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Mesdames Sophie DENEUX et Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ (Arrivée à 19 h 15) à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Votants : 30</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ANDRÉ.</p> <p>Objet : DETR 2022 – Création d'espaces plurivalents au sein des groupes scolaires Rombly et Jean Moulin</p> | |
| Rapporteur : Monsieur le Maire | |
| Synthèse de la délibération : | DETR 2022– Appels à projets Projet de création de 2 espaces plurivalents -Demande de subvention |

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 8 novembre 2021 fixant les modalités d'attribution de la DETR 2022

Vu les opérations éligibles au titre de la programmation 2022

Considérant que :

- le lieu actuel de restauration scolaire est situé en centre ville, au sein des bâtiments de l'ancienne école dénommée Jules Ferry
- cette unique structure accueille environ 200 élèves provenant de trois groupes scolaires répartis géographiquement sur le territoire, donc deux établissements situés au cours des quartiers prioritaires
- cet éloignement nécessite l'usage des transports en commun, générant des contraintes et des risques de sécurité routière, mais également une perte de temps pour les enfants
- la configuration du lieu actuel de restauration a fait apparaître des difficultés pour la mise en place des règles sanitaires dues à l'épidémie du Covid, de distanciation physique et la limitation du brassage des élèves
- dans ce contexte, la Commune envisage la construction de 2 espaces plurivalents qui seront implantés à proximité des groupes scolaires de Rombly et Jean Moulin, pour une surface respective de 184 m² et 158 m²
- ces extensions sont projetées dans une démarche d'exemplarité environnementale globale par l'intégration de concepts bioclimatiques et une utilisation massive des éco-matériaux
- à la fois structures d'accueil dédiées à des activités périscolaires et salles de restauration, ces nouvelles constructions destinées à de multiples usages, visent plusieurs objectifs :
 - proximité entre le lieu scolaire et la prise de repas
 - bien-être et sécurité pour l'enfant qui pourra désormais disposer d'une pause méridienne en adéquation avec son rythme de vie
 - Développement des activités périscolaires, des temps éducatifs et d'animation ludique consacrés à l'éveil et l'apprentissage de l'enfant, que ce soit pendant la pause méridienne, lors ds garderies ou d'accueil de loisirs
 - faciliter l'application des règles liées au protocole sanitaire
 - apporter un confort acoustique et environnemental grâce à des matériaux adaptés
- cette opération est éligible à la DETR 2022, au titre de la priorité 1/A « **CONSTRUCTIONS PUBLIQUES** » au taux de 25 %
- le plan de financement s'établit comme suit :

| - DEPENSES HT | | - RECETTES | |
|--|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| Honoraires : | | DETR (25 %) | 287 206,52 € |
| AMO | 120 000,00 € | CAF | 400 000,00 € |
| Divers : Etudes de sol, SPS, contrôle technique, plans topo.... | 12 127,00 € | Total Subv. Sollicitées | 687 206,52 € |
| Etudes thermiques | 5 000,00 € | Fonds propres | 461 619,54 € |
| Travaux : | | | |
| Espace Ecole de Rombly | 410 000,00 € | | |
| Espace Ecole Jean Moulin | 450 000,00 € | | |
| Agencements : | | | |
| Armoires de restauration, vestiaires, équipements de cuisine etc | 151 699,06 € | | |
| TOTAL DEPENSES.. | 1 148 826,06 € | TOTAL RECETTES .. | 1 148 826,06 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1°) D'approuver le projet de création de deux espaces plurivalents aux groupes scolaires Rombly et Jean Moulin selon plan de financement repris ci-dessus ;

2°) D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de la DETR 2022 à hauteur de 287 206,52 €uros, soit 25 % du coût total HT de l'opération.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

